

Conseil du 14^e arrondissement du 12 novembre 2024

Vœu relatif à l'arrêt de la privatisation des bus, pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous

Déposé par Catherine Chevalier, Anissa Ghaidi, Guillaume Durand et les élu.es de la majorité du 14^{ème} arrondissement.

Considérant la loi d'orientation des mobilités fixant un calendrier de fin du monopole de la RATP et la SNCF en Ile-de-France ;

Considérant le choix d'Ile-de-France Mobilités d'écarter la possibilité d'une régie publique pour l'exploitation des lignes de bus actuellement gérées par la RATP et le remplacement progressif de l'activité bus de l'entreprise publique RATP par 12 entreprises privées d'ici le 1^{er} octobre 2025 ;

Considérant que l'exécution des services publics de transport de personnes réguliers, pour une durée limitée dans les conditions prévues par le règlement (CE) n° 1370/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007, relatif aux services publics de transports de voyageurs par chemin de fer et par route, peut pourtant se faire en régie par une personne publique sous forme d'un service public industriel et commercial, soit par une entreprise ayant passé à cet effet une convention avec l'autorité organisatrice ;

Considérant la liberté et la réversibilité du choix du mode de gestion par Île-de-France Mobilités comme précisé par le droit européen et rappelé à l'Article L1221-3 et l'Article R1221-1 du Code des transports ;

Considérant l'absence d'études d'impacts sur les conséquences économiques, sociales et environnementales de l'allotissement du réseau de bus de la RATP en 12 lots ;

Considérant le retour d'expérience de la mise en concurrence des réseaux de bus de grande couronne où la qualité de service a été dégradée sur de nombreux secteurs et où les coûts supportés par Ile-de-France Mobilités ont augmenté contrairement aux engagements initiaux ;

Considérant que la mise en concurrence des transports publics de bus repose sur le moins disant économique dans un secteur où 70% du prix de production du service est composé des salaires et cotisations sociales,

Considérant que ce basculement vers le privé entraîne d'ores et déjà une dégradation des conditions de travail des conductrices et conducteurs de bus de la RATP dont l'ajout d'une heure travaillée non-payée par jour ;

Considérant que le transfert du personnel RATP se prépare actuellement sans aucune garantie de maintien des conditions de travail ;

Considérant qu'une partie du personnel du réseau de surface non transférable sera confrontée à des difficultés de conserver un emploi au sein de la RATP ;

Considérant que cette incertitude engendre une vive inquiétude parmi les personnels de la RATP et a provoqué un mouvement de démissions ou d'abandons de postes depuis 2021 et qui à date ce chiffre à un millier de sorties des effectifs de conducteurs ;

Considérant que la perte d'attractivité du métier générée par la politique de productivité commandée par IDFM, au travers des contrats qui lient l'autorité organisatrice aux opérateurs dont fait partie la RATP, participe à la pénurie nationale de conductrices et conducteurs de bus ;

Considérant les effets désastreux de cette situation sur les conditions de transports des usagers et leurs conséquences économiques, sanitaires, environnementales et personnelles (retards, licenciements, véhicules surchargés, retour à l'automobile individuelle, etc.) ; ces effets sont évidemment ressentis de plein fouet par les habitants et habitantes du 14^{ème} arrondissement, mais également par tous les salarié.es qui viennent travailler dans le 14^{ème} depuis les autres arrondissements ou depuis les autres départements d'Ile de France.

Considérant l'état très préoccupant des finances d'Ile-de-France Mobilités, des hausses de tarifs successives et à venir appliquées aux usagers ; Hausses de tarifs qui pénalisent tout particulièrement les quartiers populaires comme le 14^{ème} arrondissement, où de nombreux habitants vivent sous le seuil de la pauvreté ou sont en grande difficulté économique ; Une nouvelle augmentation viendra encore grever leur budget.

Considérant les coûts engendrés par le processus de privatisation pour la collectivité (rachat par IDFM des seuls biens liés à l'exploitation, coûts de l'organisation du transfert des agents de la RATP aux futurs concessionnaires, coûts des réorganisations de la RATP et enfin coûts générés par la réponse aux appels d'offres) qui sont autant de moyens en moins au service du déploiement et du renforcement de l'offre de transport en Ile-de-France ;

Considérant l'urgence climatique, la crise énergétique et la nécessité de proposer des transports publics réguliers et attractifs pour faciliter leur usage et réduire celui de l'automobile lorsque cela est possible ;

Considérant les différents vœux portés par notre Groupe et les différents groupes de la majorité depuis 2021 - et votés à la majorité, sur cette question de la dégradation des services de la RATP engendrée par les mécanismes mis en place en vue d'une future privatisation ;

Sur proposition de Catherine Chevalier, Anissa Ghaidi, Guillaume Durand et des élu·e·s de la majorité municipale, le Conseil Municipal :

DEMANDE à Valérie PECRESSE, Présidente d'Ile-de-France Mobilités :

- **de suspendre immédiatement de la privatisation de toutes les lignes de bus RATP.**
- **de lancer le projet d'une régie régionale des bus en Île-de-France pour un retour à une gestion pleine et entière et la garantie d'un service de transports publics de qualité afin qu'il puisse remplir pleinement son rôle dans la lutte contre les dérèglements climatiques, contre la pollution de l'air, contre les inégalités territoriales et pour le droit à la mobilité de toutes et tous.**d'annuler la hausse du passe Navigo prévu le 1^{er} janvier 2025 qui porterait l'abonnement Navigo mensuel à 89 euros par mois.
- **de revoir les contrats avec les opérateurs de bus de grande couronne pour améliorer la qualité de service, l'attractivité des métiers du transport et, le cas échéant, pour un dédommagement des usagers.**

DEMANDE à l'État et à Ile-de-France Mobilités de renforcer les moyens financiers et humains afin de retrouver des transports publics de qualité, fréquents et fiables.

DEMANDE au Parlement de prendre les dispositions législatives nécessaires afin de permettre à la RATP et à la SNCF de poursuivre l'exploitation des lignes dont elles ont la responsabilité aujourd'hui.

EXPRIME sa solidarité avec les usagers, les cheminot.es et tous les personnels des transports publics d'Ile-de-France.